



Demande de passeport et / ou de carte d'identité Personne mineur

Renseignements et pièces à fournir



Pour gagner du temps, faite la pré-demande en ligne

<https://ants.gouv.fr/>

Ou dossier à récupérer en mairie

Le service CNI / passeports vous accueille tous les jours de la semaine **sur rendez-vous uniquement** aux horaires ci-dessous pour le dépôt et la remise de CNI et/ou passeports.

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 11h20	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 – 11h20	14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 – 11h20	14h00 - 17h00
Jeudi	9h40 – 11h20	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 – 11h20	14h00 - 16h40

Prise de rendez-vous **uniquement par téléphone 04.76.73.50.50**



+ 12 ans : Présence obligatoire du mineur au dépôt et au retrait
- 12 ans : Présence obligatoire du mineur au dépôt

Pour toute demande : (originaux des pièces)

Copie intégrale de l'acte de naissance – **3 mois**
(sauf naissance Grenoble, Saint-Martin-d'Hères,
Voiron, Bourgoin-Jallieu, La Tronche)

OU

Passeport ou carte d'identité en cours de validité ou expiré – de 2 ans

- Justificatif de domicile – **1 an du /ou des parents**
Facture de consommation (eau, portable, électricité, gaz) **ou dernier avis d'imposition** **ou quittance de loyer** (par un organisme privé ou quittance d'assurance pour le logement pour l'année en cours)
- 1 photo d'identité – **de 6 mois** (norme ISO)
- Carte d'identité du parent qui dépose le dossier

Timbres fiscaux uniquement pour les passeports (achat possible au trésor public, bureaux de tabac ou internet)

- Moins de 15 ans : 17€
- Plus de 15 ans : 42€

Pièces complémentaires

Renouvellement	<ul style="list-style-type: none">- Ancien passeport / ancienne CNI
Parents séparés avec garde alternée	<ul style="list-style-type: none">- Jugement du juge aux affaires familiales statuant sur la garde.- Cartes d'identité des 2 parents- Justificatifs de domicile de – 1an des 2 parents
Parents non mariés séparés avec jugement pour les enfants	<ul style="list-style-type: none">- Jugement concernant la garde des enfants- Cartes d'identité des 2 parents
Divorce	<ul style="list-style-type: none">- Jugement de divorce (convention définitive)
Divorce avec garde alternée	<ul style="list-style-type: none">- Jugement de divorce (convention définitive)- Cartes d'identité des 2 parents- Justificatifs de domicile de – 1an des 2 parents
Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none">- Attestation conjointe des parents autorisant l'utilisation du nom d'usage- Cartes d'identité des 2 parents
Perte de passeport Perte de CNI	<ul style="list-style-type: none">- Déclaration de perte à faire en mairie lors du dépôt du dossier- 25 euros en timbres fiscaux
Vol de passeport / CNI	<ul style="list-style-type: none">- Déclaration de vol (à faire en gendarmerie)- 25 euros en timbres fiscaux

Lors de l'étude de votre dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.